La Corse
Votre hebdo

La paghjella sacrée par l'Unesco ?



UNE PROCÉDURE D'INSCRIPTION EST EN COURS

La paghjella au rang de joyau de l'humanité ?

Un dossier de Noël KRUSLIN
Photos Pierre-Antoine FOURNIL - Mario GRAZI



Qui d'autre mieux qu'eux pouvaient prendre une telle initiative ? En mai 2005, Petru Guelfucci et Jean-Paul Poletti alertaient le conseil exécutif de leur assemblée territoriale sur une opportunité à saisir : l'inscription de la polyphonie corse au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco. Plus précisément sur la liste des chefs-d'œuvre nécessitant une sauvegarde urgente en application de l'article 17 de la convention de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

« L'immatériel » considéré depuis 1997

Le caractère récent de cette disposition expliquait cette méconnaissance. Adoptée en 1972 par l'Unesco, la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel a évolué. La sauvegarde des traditions, langues et cultures menacées d'extinction, du savoir-faire artisanal ou encore de l'expression artistique a éveillé les consciences au point de responsabiliser, en 1997, à l'initiative de l'Unesco et d'une poignée d'intellectuels marocains, une réunion d'experts tenue à Marrakech. Etablissant la distinction, ces derniers définissaient à cette occasion un nouveau concept. Les chefs-d'œuvre du « patrimoine oral et immatériel de l'humanité » allaient être désignés. La liste fut inaugurée en 2001 après une première série de candidatures proposées par les Etats pour la proclamation de dix-neuf le rang de patrimoine mondial de l'humanité. Nul n'imaginait l'accession d'une pratique culturelle, fût-elle répandue, à un tel niveau de considération.



L'intérêt d'une telle distinction concerne également le caractère impératif de la transmission de ce patrimoine : la formation des jeunes pour ne pas que la paghjella tombe dans l'oubli.

Relayant officiellement la demande tout en validant les orientations pour l'action culturelle territoriale, l'Assemblée de Corse s'impliquait à son tour au travers d'un vote demandant, le 25 novembre de la même année, « l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de revitalisation de la polyphonie corse et son inscription sur la liste des chefs-d'œuvre du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

Jusqu'alors, pour l'opinion publique insulaire, la réserve naturelle de Scandola était la seule de ses richesses associée à un sigle prestigieux garantissant

QUEL CHEF-D'ŒUVRE ?

Un chant, une technique vocale, un contexte

« Cantu in paghjella », le nom de l'association qui porte le projet désigne en même temps le patrimoine qui pourrait être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dès l'année 2009.

Présidée par Petru Guelfucci, cette association bénéficie du concours plus qu'actif de l'épouse de l'artiste, Michèle Guelfucci, qui se passionne pour le projet depuis le début de la démarche. Ses interventions ont été tout particulièrement remarquées en diverses occasions, notamment lors du colloque de l'Institut national du patrimoine en novembre 2007. « L'intérêt majeur de notre démarche, nous a-t-elle confié, est de sauvegarder une pratique d'interprétation et de transmission, et de s'appuyer sur la communauté de praticiens dont la majeure partie est restée, et reste encore anonyme. Elle ne veut, ni consacrer, ni labelliser un groupe. Ce n'est pas l'objectif des membres de l'Unesco, ni l'esprit de sa convention ».



Michèle Guelfucci, cheville ouvrière du dossier d'inscription du « cantu in paghjella » au patrimoine mondial immatériel de l'humanité.

Le cantu in paghjella est donc celui qui désigne à la fois un genre (profane et religieux) et une technique vocale. Il se chante à trois voix, masculines, a cappella, qui entrent toujours dans le même ordre. Tel est donc le chant qui fait aujourd'hui l'objet de toute cette attention en vue de la prestigieuse distinction. Celui que les interprètes exécutent selon un code d'entente intériorisé, respecté (disposition en cercle afin que l'œil, l'oreille et la bouche fonctionnent en circuit fermé) car les chanteurs ne disposent pas, ou ne veulent pas utiliser les repères de la musique savante (métronome, diapason, partition du chef). « Nous parlons aussi bien d'un chant essentiellement transmis dans l'oralité, sans recours à un quelconque système d'écriture. Son mode de transmission a longtemps été plus informel que formel car il était lié aux circonstances de déplacement sur le territoire insulaire, aux calendriers agricole et liturgique : transhumances, foires, fêtes patronales et communales, messes, rites agraires. Bref, ce chant a toujours été indissociable d'un contexte ».

Michèle Guelfucci insiste tout particulièrement sur des caractéristiques répondant aux exigences de l'Unesco dans la perspective d'une reconnaissance. « Il ne peut s'agir d'une création artistique, le patrimoine immatériel, c'est tout ce qui est lié à la terre, à la vie, au fonctionnement d'une société ».

premiers chefs-d'œuvre. En 2003, la distinction dite « Proclamation des chefs-d'oeuvre » a fait place à la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel » en vigueur depuis le mois d'avril 2006.

Depuis une dizaine d'années, les candidatures se succèdent en provenance de tous les continents. D'autres inscriptions sont officialisées. Si la paghjella y entre un jour, elle y côtoiera la polyphonie géorgienne, mais aussi le carnaval bolivien d'Oruro, le théâtre de marionnettes sicilien « Opera dei Pupi », les danses et discours chantés du Tonga, le système de divination Ifa du Nigéria, ou encore la fabrication des tissus d'écorce de l'Ouganda.

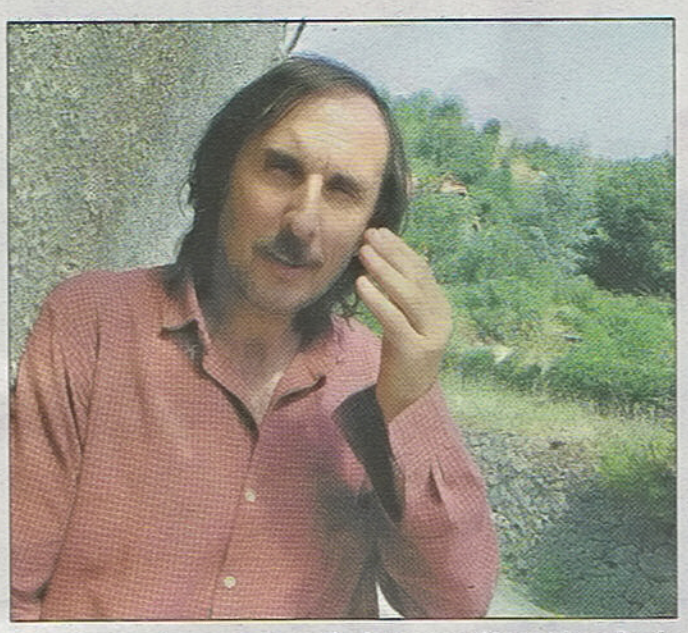

Petru Guelfucci, une carrière qui a largement dépassé le cadre du chant traditionnel, mais un attachement viscéral à des racines et à un patrimoine qu'il souhaite voir aujourd'hui reconnu.

« Dès que nous avons appris cet intérêt de l'Unesco pour le patrimoine immatériel, nous avons pensé à la paghjella, raconte Petru Guelfucci concerné au premier chef de par son statut d'artiste, mais aussi celui de conseiller chant au Centre de musiques traditionnelles. Il s'agirait en premier lieu d'une reconnaissance internationale, la possibilité de disposer de moyens supplémentaires pour conforter, sur place, notre action de sauvegarde et de valorisation.

Dans cette optique, des outils comme le CMT et le Centre d'art polyphonique pourraient être renforcés. Je garde pour référence l'exemple de la Sardaigne [1]. Dans un seul village, les moyens mis en œuvre pour l'apprentissage à l'école d'un chant traditionnel sont énormes ».

« Ne pas devenir les Sioux de l'Hexagone »

Depuis le Centre d'art polyphonique de Sartène dont il est le directeur artistique, Jean-Paul Poletti ne manque pas de souligner l'intérêt d'un processus désormais engagé dans ce sens au bénéfice d'une polyphonie avec laquelle il a grandi en tant qu'homme et en tant qu'artiste. « L'Unesco, c'est un label, la polyphonie corse sur les brochures de cette prestigieuse institution, c'est bien sûr très intéressant. Je me souviens avoir été moi-même abordé dans ce sens à Bruxelles, il y a une dizaine d'années. On commençait déjà à poser les jalons ». L'artiste tempère malgré tout. « Il ne s'agira pas pour autant de la panacée. Je doute que cette reconnaissance, si nous l'obtenons, nous permette d'obtenir des moyens supplémentaires. De toute façon, la sauvegarde de notre patrimoine ne dépend que de nous autres les Corses, pour le faire vivre et à savoir le transmettre ».

La perspective de voir une culture couronnée à l'échelle planétaire fait forcément réfléchir à ce que pourrait être l'avenir. Comment la polyphonie vivrait-elle en tant que patrimoine mondial de l'humanité ? Les risques de dérives sur un terrain touristico-culturel peu enviables sont bien réels. C'est du moins l'avis de Petru Guelfucci. « C'est forcément un critère d'attractivité, et les retombées touristiques, si on ne s'efforce pas de les maîtriser, ne génèrent pas forcément que des bonnes choses ». Jean-Paul Poletti renchérit volontiers : « Si nous passons pour les Sioux de l'Hexagone... Reste à savoir si oui ou non la Corse est capable d'intégrer le fait culturel dans son économie. ».

« C'est aussi notre capacité à créer qui doit être reconnue »

Tout naturellement, artistes et acteurs culturels songent à la dimension que pourrait prendre leur chant. Jusqu'à l'instauration du débat sur la juste mesure à trouver entre tradition et modernité. Les avis sont partagés, voire tranchés quant au futur chef-d'œuvre corse du patrimoine immatériel de l'humanité. « Pour moi, il s'agit de la paghjella, sous toutes ses formes, soit tout ce qui se rapporte au traditionnel, considère Petru Guelfucci. Sans aucun mépris pour le modernisme, une telle distinction doit faire référence au respect de nos racines ». Jean-Paul Poletti est plus nuancée, bien qu'il considère « que l'on ne doit pas toucher aux fondamentaux. Cette démarche doit être celle d'un peuple en marche, également reconnu dans sa capacité à créer. On ne peut se limiter à la messe de Rusiu ou de Sermanu, mais faire également valoir notre diversité et l'évolution vers le modernisme de notre polyphonie ».

L'inscription au patrimoine immatériel semble, quoi qu'il en soit, correspondre à des critères très précis (voir par ailleurs) qui ne concernent, visiblement que le seul « cantu in paghjella ». Sachant qu'une collectivité locale ne peut porter le projet, l'association créée pour la circonstance se charge de faire avancer le dossier en étroite collaboration avec la mission ethnologique du Ministère de la culture qui doit le présenter à l'Unesco fin 2008. Ce dossier concerne essentiellement sur les répertoires profane et sacré. L'association « Cantu in paghjella » y a travaillé avec le concours des praticiens et du professeur Dominique Salini en sa qualité de chercheur.

Une inscription dès l'année prochaine est raisonnablement envisagée.

N.K.

(1) - « A Tenore », chant sarde d'expression de la culture pastorale, classé chef-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité en 2005.



Un chant dans un contexte, c'est justement ce qui permet d'espérer son inscription au patrimoine immatériel de l'humanité.

Le danger de la sanctuarisation



Pilier du groupe A Filetta, Jean-Claude Acquaviva espère que la paghjella inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco protégera le chant sans le sanctuariser.

tiellement un document audiovisuel sur les répertoires profane et sacré. L'association « Cantu in paghjella » y a travaillé avec le concours des praticiens et du professeur Dominique Salini en sa qualité de chercheur.

Une inscription dès l'année prochaine est raisonnablement envisagée.

N.K.

(1) - « A Tenore », chant sarde d'expression de la culture pastorale, classé chef-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité en 2005

Dans la famille du chant corse

« Faire vivre la paghjella, c'est d'abord notre mission »

Chanteur bien connu du groupe A Filetta, Jean-Claude Acquaviva prend acte de la perspective de voir la paghjella élevé au rang de patrimoine de l'humanité. Avec satisfaction et méfiance. « D'une part, on ne peut que s'en réjouir, mais si nous obtenons cette inscription il va falloir tout mettre en œuvre pour qu'elle profite vraiment à la sauvegarde et à la valorisation de notre paghjella. Que celle-ci ne souffre pas d'effets néfastes indirectement induits par cette distinction, notamment un phénomène de sanctuarisation qui n'est vraiment pas souhaitable ».

Membre du groupe « I Chjami Aghjalesi » et « Voce di Corsica », enfant du village de Rusiu où la paghjella a forgé sa légende, Philippe Rocchi relativise la portée d'une telle évolution. « J'avoue que j'ai suivi ça d'assez loin et je ne sais pas très exactement ce que nous apporterait cette inscription. Il s'agira sans doute d'un plus, mais pour quoi faire ? Enseigner la paghjella ? Peut-on et doit-on l'enseigner sachant qu'on la chante différemment selon les villages et les pieve, en fonction de l'héritage qui nous a été transmis ? Il ne faudrait pas tendre vers une paghjella uniforme, chantée partout « nant'à u listessu versu ». Ceci dit, l'Unesco, ça sera sans doute un plus, mais le travail de sauvegarde et de transmission, c'est d'abord à nous de le faire ».

Voix emblématique des « Chjami », Mai Pesce, ne semble pas se faire trop de souci pour la sauvegarde de la paghjella, mais considère sa prise en compte à l'échelle de l'Unesco comme un plus incontestable : « J'ai participé à une première réunion quand la démarche a été lancée. C'est une très bonne chose, même si la paghjella, à mon avis, est déjà sauvée. Son inscription au patrimoine immatériel permettra, en tout cas, de mieux la respecter, de ne pas la mettre à n'importe quelle sauce et de la faire vivre dans le cadre traditionnel qui doit être le sien ».